

## Fiche Pratique # 3 Bien-être au travail\*

\* Issu des échanges lors du Réseau d'affaires de décembre 2017

### De quoi parle t'on ?

Le bien-être au travail est considéré par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme " un état d'esprit caractérisé par une harmonie satisfaisante entre d'un côté les aptitudes, les besoins et les aspirations du travailleur et de l'autre les contraintes et les possibilités du milieu de travail ".

De la responsabilité de l'employeur, le salarié participe aussi à la mise en place des facteurs capables d'influencer sur la qualité de vie de des personnes sur leur lieu de travail.

### Ecouter

Mise en place de méthodes d'animation permettant la mise en oeuvre de temps d'inclusion pendant les réunions.

Solliciter l'intervention (ponctuelle ou régulière) d'un psychologue du travail peut permettre de libérer les tensions.

Attention aux méthodes intrusives qui peuvent être source de mal-être chez certains salariés.

### Des outils d'animation d'inclusion

Photos langage, cartes perlipapotte,  
Couleurs du temps...

### Quelle utilité ?

*On constate depuis quelques années une demande croissante de la part des salariés de sens dans le travail...*

Organiser régulièrement des réunions d'équipes où chacun présente son travail.

Inviter l'ensemble des équipes à interroger et alimenter la stratégie de l'entreprise.

Il peut être intéressant de se faire accompagner en intelligence collective afin d'optimiser ces temps collectifs

### Impliquer

### Réinterroger

Chaque entreprise possède une culture qui lui est propre et qu'il peut être intéressant de requestionner...

Attention à une gestion humaine toujours en collectif, le tête à tête, l'entretien privé (avec porte fermée !) est parfois plus adapté.

Certaines pratiques participent à une pression sur les salariés : le présentisme, l'immédiateté, le tout comptable...

### Faire différemment

*Accepter que les mails reçus en l'absence du salarié ne soit pas traités (réponse automatique explicitant de renvoyer le message)*

*Autoriser une demi-journée d'absence non justifiée et non prévenue à l'avance, ...*